



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°21052024 01

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024 SLO
ID : 064-216403741-20240521-21052024_01-DE
14/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjointes, Mmes et MM, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Claire Herald et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : M. Christian PÉGUILHÉ, Mme Nathalie MALÉ, M. Jean-Baptiste MONLAU.

Monsieur Christian LAMANE a été élu secrétaire de séance.

Objet : vente de bois

Madame la Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a effectué une vente de bois de chauffage. Elle rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune est assujettie au régime simplifié agricoles de TVA.

Madame la Maire propose la liste suivante pour la vente du bois de chauffage :

Nom et prénom	Adresse	Nbre de stères de bois	Prix du stère HT	Prix du stère TTC	Montant HT	Montant TTC
TEULÉ Sophie	29, rue de la Carrère 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
DUFILH Laurent	15, chemin de Peyrelance 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
SPINA Michel	3, route des Lanots 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
ARRAMOUNET Jacques	23, rue du Tauziet 64230 MAZEROLLES	14	16.67	20	233.33	280 €
LABAT Jérôme	24, Chemin Lasbane 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
PÉGUILHÉ Raymond	53, rue du Tauziet 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
GUEDON Pierre	23, route des Lanots 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
GUEGUEN Simon	2, chemin de Gaillat 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
LABADESSE Emmanuelle	Chemin de LASBANES 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
VIEIRA Antonio	2, chemin des Lanots 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
 Reçu en préfecture le 28/05/2024
 Publiè le 28/06/2024 S'LO
 ID : 064-216403741-20240521-21052024_01-DE

CAZERES Gilles	9, Route d'Arzacq 64230 MAZEROLLES	7	16.67			
AUBERT William	51, route de l'arrioutort 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
VIEIRA Anselme	1, impasse de Cambot 64230 MAZEROLLES	14	16.67	20	233.33	280 €
ROCHE Stéphane	33, rue du Tauziet 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
AUGUSTO Bruno	56, rue du Tauziet 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
BIGNES Eric	15, chemin de Trénaïl 64230 MAZEROLLES	7	16.67	20	116.67	140 €
PEREIRA José	10, Route de Sault de Navailles 64230 MAZEROLLES	14	16.67	20	233.33	280 €
PEREIRA José	10, Route de Sault de Navailles 64230 MAZEROLLES	20	8.33	10	166.67	200 €
VARGAS Bruno	48, route de Sault de Navailles 64230 MAZEROLLES	4	16.67	20	66.67	80 €
PERE ESCAMPS Henri	34, route de l'Arrioutort 64230 MAZEROLLES	4.5	16.67	20	75.00	90 €
BIGNES René	15, Chemin de Trénaïl 64230 MAZEROLLES	4	16.67	20	66.67	80 €
TOTAL HT					2 708.38 €	
TOTAL TVA					541.62 €	
TOTAL DE LA VENTE					3 250.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix du stère à 20 Euros TTC le stère de chêne, et à 10 Euros TTC le stère de pin.

ACCEPTTE de vendre le bois aux affouagistes ci-dessus.

DEMANDE à Madame la Maire d'effectuer la facturation.

Fait et délibéré à Mazerolles, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

 Isabelle PÉCOURT

En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 12
 Pour : 12
 Contre : 00
 Abstentions : 00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°21052024 02

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024 SLO
ID : 064-216403741-20240521-21052024_02-DE
14/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjointes, Mmes et MM, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Jean-Baptiste MONLAU, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Claire Herald et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : M. Christian PÉGUILHÉ, Mme Nathalie MALÉ.

Monsieur Christian LAMANE a été élu secrétaire de séance.

Objet : durée d'amortissement

Madame la Maire rappelle que la Commune est amenée à verser des subventions d'équipement à des organismes publics ou privés.

Elle expose à l'assemblée que les subventions d'équipement versées doivent être amorties au maximum sur :

- 5 ans pour financer un bien mobilier, du matériel ou des études,
- 30 ans pour financer des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national,
- 5 ans pour les aides à l'investissement des entreprises n'entrant pas dans une autre catégorie.

Pour ne pas avoir à délibérer chaque fois que la Commune attribue une subvention d'équipement, il propose de fixer le principe des durées d'amortissement.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE que les subventions d'équipement versées sont amorties comme suit :

- 5 ans pour financer un bien mobilier, du matériel ou des études,
- 15 ans pour financer des biens immobiliers ou des installations,
- 15 ans pour financer des projets d'infrastructure d'intérêt national,
- 5 ans pour les aides à l'investissement des entreprises n'entrant pas dans une autre catégorie.

PRECISE que les subventions d'équipement versées d'un montant inférieur à 1 500 € sont amorties sur une durée d'un an.

Fait et délibéré à Mazerolles, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Isabelle PÉGUILHÉ



En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 00
Abstentions : 00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°21052024 03

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le 28/05/2024
ID : 064-216403741-20240521-21052024_03-DE

Date de convocation
15/05/2023

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Christian LAMANE et Elisabeth LAPEYRE Adjointes, Mmes et MM, Paula SANTOS, Maritchu ERRAMOUSPE, Thierry DUCLOS-CAZENAVE, Christophe LAYAA-LAULHÉ, Gilles LARQUE, Gaëlle PINSOLLE, Pierre MOUREU, Claire Herald et Cédric BARRAQUE Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : M. Christian PÉGUILHÉ, Mme Nathalie MALÉ, M. Jean-Baptiste MONLAU.

Monsieur Christian LAMANE a été élu secrétaire de séance.

Objet : repas des aînés- participation de la commune de Larreule

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé que le repas des Aînés réunirait les deux communes de Mazerolles et de Larreule et qu'une participation, au prorata des inscrits de chaque commune, serait demandée.

Les calculs ont été faits, et il en ressort que la participation de la commune de Larreule s'élève à 688.93 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de demander un versement de 688.93 Euros à la Commune de Larreule.

Fait et délibéré à Mazerolles, les jours, mois et an que dessus.

La Maire,

Isabelle PÉGUILHÉ



En exercice :	15
Présents :	12
Votants	12
Pour :	12
Contre :	00
Abstentions :	00

